

**ROYAUME DE MAROC**  
**MINISTERE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE NADOR**  
**COMMUNE DE NADOR**

**Cahier des charges pour  
la Gestion Déléguée de l'abattoir  
de la commune de Nador**

**ANNEXE 1**  
**Engagement de prendre en charge la main d'œuvre en  
Fonction à l'Abattoir actuel de Nador**

## ENGAGEMENT

Le délégataire :.....

Au titre du contrat de gestion déléguée de l'abattoir de la Commune de Nador

signé le .....le délégataire s'engage à prendre en charge la main d'œuvre déjà en service à l'Abattoir communal de Nador dont la liste sera communiquée par l'administration.

Le délégataire est tenu de disposer, en nombre suffisant et qualifié, d'un personnel permanent aptes à assurer le fonctionnement normal du service délégué et sa continuité.

Le délégataire s'engage à doter l'ensemble de son personnel d'un statut régissant son recrutement, sa carrière et sa discipline au sein de la société délégataire, conformément à la législation du travail et de souscrire des contrats d'assurance relative à la responsabilité civile et aux accidents de travail.

Le personnel sera recruté par le délégataire conformément aux dispositions du Code du travail et des textes réglementaires pris pour son application.

Le délégataire s'engage à assurer un encadrement efficace de l'ensemble du personnel affecté au service délégué.

Le délégataire doit organiser et former l'ensemble du personnel et le complètera si nécessaire en nombre suffisant pour qu'il n'y ait aucune interruption du service à aucun moment.

En cas de déchéance, de résiliation, de rachat ou à l'expiration normale ou anticipé de la gestion déléguée, le délégataire restera redevable à l'égard du personnel de tous les droits lui revenant conformément à la législation du travail et au droit des sociétés.

Le délégataire, s'engage expressément à tenir le délégant indemne de toute conséquence notamment financière vis-à-vis de ce personnel, en supportant l'ensemble des couts pouvant découler d'une telle situation.

Signé :